

AFRIQUE DU SUD

Financement budgétaire en faveur de la transition énergétique juste

© Crédit photo

Un financement budgétaire de 300 millions d'euros a été consenti à l'Afrique du sud. Il a pour objectif de promouvoir le dialogue de politique publique sur la transition énergétique juste et contribue à remplir l'engagement de la France à accompagner l'Afrique du Sud dans cette transition.

CONTEXTE

En Afrique du Sud, la combinaison de la dépendance au charbon (91% de la production d'électricité) et des inégalités sociales les plus fortes au monde (coefficient de Gini de 0,65), exacerbée par la crise économique de la Covid-19, pousse le pays à un besoin urgent de transition énergétique juste (Just Energy Transition - JET). Or, celle-ci se heurte à de nombreuses résistances : dans un contexte où le taux de chômage atteint 35%, le secteur du charbon est un important pourvoyeur d'emplois directs (80 000 emplois) et indirects (environ 200 000 emplois), y compris pour de faibles niveaux de qualification, et l'opérateur public Eskom est en grandes difficultés opérationnelles et financières (centrales vieillissantes, dette équivalente à 10% du PIB).

Face à cela, le gouvernement sud-africain entreprend d'importantes réformes et a révisé sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en octobre 2021 de manière à ce qu'elle soit compatible avec l'Accord de Paris, déclenchant ainsi le lancement d'un Partenariat pour la Transition Énergétique Juste (JET-P) à la COP26 de Glasgow. Historique, ce partenariat engage une coalition de plusieurs pays du G7 à soutenir les efforts de décarbonation et de transition juste de l'Afrique du Sud via un engagement initial de 8,5 Mds USD, dont 1 Md€ de la France, via l'AFD.

A ce titre, différents partenaires financiers, dont l'AFD, ont été sollicités par le Trésor National (NT) sud-africain pour appuyer la dynamique de transition énergétique juste du pays, via des Financements Budgétaires de Politique Publique (FBPP). Le financement consenti constitue l'une des toutes premières réalisations concrètes du JET-P et permet à la France de prouver sa fiabilité et sa capacité à mettre en œuvre ses engagements. Il s'accompagne d'un programme de subventions d'un montant total de 1,5 M€ qui a vocation à soutenir la production de connaissances et la création du consensus nécessaire à la fabrication de la politique publique sur la JET.

PAYS

AFRIQUE DU SUD



Date de signature de la convention
04/11/2022



Secteur
Energie



Localisation
Tout le pays

Durée du financement
20 ans



Outil de financement
Financement Budgétaire de Politique Publique



Montant du financement
300 millions €

Bénéficiaire
République d'Afrique du sud

Maîtrise d'ouvrage
République d'Afrique du sud

Principaux Objectifs de développement durable visés



Code projet : CZA1220 01 P

DESRIPTIF

Le Financement Budgétaire de Politique Publique (FBPP) proposé a pour finalité d'accompagner le gouvernement sud-africain dans la conception et la mise en œuvre d'une politique de transition énergétique juste, visant à inscrire le pays dans une trajectoire bas-carbone de long-terme tout en maîtrisant les effets sociaux de cette transformation sur les populations les plus vulnérables.

Articulé autour de 6 actions il a pour objectifs spécifiques :

- Le renforcement du cadre institutionnel, réglementaire et législatif de réponse au changement climatique, et lié au concept de Transition Juste ;
- La poursuite du programme de développement des énergies renouvelables, centralisées et décentralisées ;
- L'accompagnement de l'effort de relance par l'emploi.

RÉSULTATS

Le présent FBPP soutient les principaux jalons de la politique de transition énergétique juste de l'Afrique du Sud : révision plus ambitieuse de la CDN ; soumission d'une loi sur le changement climatique ; relèvement du seuil d'exemption pour l'autoproduction d'électricité ; lancement d'un nouvel appel d'offres pour la construction de capacités éoliennes et solaires par des producteurs indépendants ; rédaction d'un document-cadre pour la transition juste ; création d'emplois non liés à l'industrie charbonnière.

A travers ce soutien, il vise à reconnaître et encourager les efforts des autorités du pays dans l'accomplissement des réformes nécessaires à l'atteinte de leurs engagements climatiques, à la résorption des inégalités et à la restructuration du secteur de l'électricité.

Le programme de subventions doit par ailleurs permettre d'éclairer les décideurs politiques dans la poursuite de ces réformes, par la production de données factuelles et objectives sur les impacts sociaux de la transition, les options envisageables pour la reconversion de centrales charbon, les potentiels en termes de création d'emploi et les opportunités de mobilisation de la finance climat.

INTERVENANTS ET MODE OPÉRATOIRE

L'emprunteur est la République d'Afrique du Sud, représentée par le National Treasury, avec lequel l'AFD a signé une convention de financement. La mise en œuvre des actions de la matrice - qui conditionnent le décaissement - a été assurée par le Ministère de la Forêt, de la Pêche de l'Environnement (DFFE) ; le Ministère des Ressources Minière et de l'Energie (DMRE), la Commission Présidentielle pour le Climat (PCC) et le Ministère de l'Enseignement de Base (DBE).

Le dialogue de politique publique sera assuré dans la durée à plusieurs niveaux. D'une part, la gouvernance du partenariat JET prévoit des échanges réguliers au niveau politique sur l'avancée des réformes liées à la JET et couvertes par le présent FBPP. D'autre part, le financement en subvention permettra d'appuyer plusieurs acteurs-clés en Afrique du Sud, impliqués dans la production de connaissances sur la transition énergétique juste et la production d'outils d'aide à la décision, plaçant ainsi l'AFD au cœur de l'appui à la fabrication de la politique publique liée à la JET.

PLAN DE FINANCEMENT

Le concours envisagé est un prêt souverain de 300 M€, d'une durée de 20 ans dont 5 de différé. Elle s'accompagne d'un programme de subvention de 1,5 M€, dont les octrois sont prévus en 2022-2023.